

ANNEXE

Tarifs stationnement payant en plein air à compter depuis le 14 juillet 2022
Plages horaires 9h00/12h00 et 14h00/19h00 du lundi au samedi inclus (sauf jours fériés)

Tarif zone rouge "ZONE COURTE DUREE" Stationnement sur une durée maximale de 3h00

Durée	Tarif
30 min	0.50€
1 heure	1€
2 heures	2€
2 heures 15 min	8€
2 heures 30 min	14 €
2 heures 45 min	20 €
3 heures	26 € (FPS)

Tarif zone verte "ZONE LONGUE DUREE" Stationnement sur une durée maximale de 8h00

Durée	Tarif
30 min.	0.50€
1 heure	1€
2 heures	2€
3 heures	3 €
4 heures	4 €
5 heures	5 €
6 heures	6 €
7 heures	7 €
7 heures 15 min	10 €
7 heures 30 min	13 €
7 heures 45 min	16 €
8 heures	19€ (FPS)

Tarif parking ENCLOS (SERNAM+ Condamine)

Durée	Tarif
0h15	gratuit
0h30	gratuit
0h40	0.20€
0h50	0.40€
1 heure	0.60€
1 heure 10min.	0.80€
1 heure 20min.	1.00€
1 heure 30min.	1.20€
Toutes les 10 minutes suivantes	0.20€
8h	9€

TARIFS DES ABONNEMENTS depuis le 1er octobre 2022

Abonnements en zone verte

Abonnements RESIDENTS	
<ul style="list-style-type: none">• Mensuel• Trimestriel	25€ 70€
<i>Les résidents ont accès aux abonnements dans la limite d'un par foyer. L'abonnement sera remis sur présentation de la carte grise du véhicule au nom de l'utilisateur, et d'un justificatif de domicile. Ils devront résider dans le périmètre du plan "Ayant-droit aux abonnements en zone verte".</i>	25€ 70€
Abonnements ACTIFS Centre-Ville	
<ul style="list-style-type: none">• Mensuel• Trimestriel	
<i>Les actifs ont accès aux abonnements. L'abonnement sera remis sur présentation d'un justificatif : attestation de l'employeur datant de moins de 3 mois, pour les gérants de société un extrait Kbis de moins de 3 mois, la carte grise du véhicule au nom de l'utilisateur ou de la société ou attestation sur l'honneur. Ils devront travailler dans le périmètre du plan "Ayant-droit aux abonnements en zone verte"</i>	

Abonnements parkings de la Sernam et de la Condamines à compter du 1^{er} janvier 2023

<p>Abonnement trimestriel RESIDENTS ET ACTIFS CENTRE VILLE (100 places)</p> <p><i>Les résidents ont accès aux abonnements dans la limite d'un par foyer. L'abonnement sera remis sur présentation de la carte grise du véhicule au nom de l'utilisateur, et d'un justificatif de domicile. Ils devront résider dans le périmètre du plan "Ayant-droit aux abonnements en zone verte".</i></p> <p><i>Les actifs ont accès aux abonnements. L'abonnement sera remis sur présentation d'un justificatif : attestation de l'employeur datant de moins de 3 mois, pour les gérants de société un extrait Kbis de moins de 3 mois, la carte grise du véhicule au nom de l'utilisateur ou de la société ou attestation sur l'honneur. Ils devront travailler dans le périmètre du plan "Ayant-droit aux abonnements en zone verte"</i></p>	<p>75 €</p>
--	-------------

Abonnements en zones verte et rouge à compter du 1er décembre 2022

<p>Abonnement mensuel pour les professionnels du secteur de l'aide à la personne justifiant d'une intervention quotidienne</p>	<p>25 € /mois pour 4 véhicules maximum</p>
---	--